

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 21 septembre 2017**Feuillet : 2017/09/21**Page 1*

Le vingt-et-un septembre deux mille dix sept, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 septembre 2017.

**PRESENTS** : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, M. DETRE Yannick, M. RIOS Philippe, Mme PLANCHE Lydie, M. CHAFER Thierry, Mme DUCHER Fabienne, Mme MARIANY Marie-Line, M. BONNAFOUX Daniel.

**PROCURATIONS** : M. FALQUE Jean-Louis à Mme DUCHER Fabienne.

**ABSENTS** : M. FALQUE Jean-Louis, M. SANTARPIA Joseph, Mme BUCINA Natacha.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Jacqueline SIVIGNON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX – TARIFS HORAIRES DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES EN REGIE****Délibération n°2017/09/21/01**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs horaires utilisés pour calculer le coût des travaux d'investissement réalisés en régie afin de restituer à la section de fonctionnement les montants correspondants :

Tarifs applicables :	
- Fourgon	10 €/heure
- Camion 3T500	15 €/heure
- Camion poids lourd	35 €/heure
- Tracto-pelle	50 €/heure
- Employés municipaux (taux horaire moyen)	19 €/heure

**INTERCOMMUNALITE : RAPPORTS ANNUELS 2016 DU SIVOM****Délibération n°2017/09/21/02**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel du service de l'eau et celui du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2016 établis par le SIVOM de la Région d'Issoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le rapport annuel du service public de l'eau et celui du SPANC établis pour l'année 2016 par le SIVOM de la Région d'Issoire.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 21 septembre 2017**Feuillet : 2017/09/21**Page 2***INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE : ISSOIRE*****Délibération n°2017/09/21/03***

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme qui demande à la commune de désigner un représentant (titulaire) et un représentant (suppléant) pour siéger au secteur intercommunal d'Energie de : Issoire.

Cette désignation fait suite à la modification des statuts du SIEG validé par la préfecture du Puy-de-Dôme dans son arrêté n°17-01599.

Monsieur le Maire demande les candidats qui postulent à cette délégation.

Serge BOUYGES propose alors sa candidature ainsi que Jean-François LAMOUREUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, pour siéger au secteur intercommunal d'Energie de : Issoire :

- Serge BOUYGES en qualité de délégué titulaire ;
- Jean François LAMOUREUX en qualité de délégué suppléant.

**AUTRES TYPES DE CONTRATS : ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME*****Délibération n°2017/09/21/04***

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2016-48 en date du 29 novembre 2016 instaurant une nouvelle tarification pour le Pôle Santé au travail.

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n°2017-20 en date du 28 juin 2017 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion au Pôle Santé au travail à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2018/2020,

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 septembre 2017****Feuillet : 2017/09/21****Page 3**

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion,

Considérant que le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Considérant les prestations offertes par le Pôle santé au travail du Centre de gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adhère, à compter du 1er janvier 2018 :
  - à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1)
- prend acte que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle au Pôle santé au travail.

**AUTRES TYPES DE CONTRATS : ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS**

***Délibération n°2017/09/21/05***

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n°2017-21 en date du 28 juin 2017 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2018/2020,

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 septembre 2017****Feuillet : 2017/09/21****Page 4**

Considérant la nécessité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de gestion pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents proposée par le Centre de gestion et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

<b>Nombre d'agents publics</b>	<b>Tarifs par collectivité et par an</b>
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 21 septembre 2017*

*Feuillet : 2017/09/21*

*Page 5*

**PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

***Délibération n°2017/09/21/06***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet, la commission paritaire ayant donné un avis à l'avancement dans ce grade d'un agent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- de créer un poste de d'ATSEM principal de 1ère classe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à nommer le titulaire du poste.

**FINANCES LOCALES – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL**

***Délibération n°2017/09/21/07***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'annuler la décision budgétaire modificative n° 2017/07/27/06 prise lors de la réunion du 27 juillet 2017 qui est sans objet.

**FINANCES LOCALES – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL**

***Délibération n°2017/09/21/08***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

Libellé	Modification des dépenses		Modification des recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Dotation forfaitaire			7411	16 666,00
Dotation de solidarité rurale			74121	33 081,00
Dépenses imprévues	022	21 247,00		
Virement à la section investissement	023	28 500,00		
<b>Total section de Fonctionnement</b>		<b>49 747,00</b>		<b>49 747,00</b>
Virement de section Fonctionnement			021	28 500,00
Fonds de compensation de la TVA			10222	73 135,00
Taxe d'aménagement			10226	- 12 000,00
Subvention d'Etat (DETR)			1321-OP 284	-9 668,00
Subvention d'Etat (DSIL)			1321-OP 285	- 20 000,00
Subvention Région			1322-OP 285	50 000,00
Fonds amendes de police			1342-OP 241	5 550,00
Autres bâtiments et installations	2041582	51 000,00		

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 21 septembre 2017*

*Feuillet : 2017/09/21*

*Page 6*

Equipements de cimetièrre	21316–OP 250	4 000,00		
Aménagements de sécurité	2152– OP 241	17 000,00		
Immo. en cours - Constructions	2313-OP 285	43 517,00		
<b>Total section d'Investissement</b>		<b>115 517,00</b>		<b>115 517,00</b>

**FINANCES LOCALES – TRAVAUX EN REGIE – BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2017/09/21/09*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous.

Libellé	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Travaux en régie	722- 042	16 700,00		
Virement section Investissement			023	16 700,00
<b>Total section Fonctionnement</b>		<b>16 700,00</b>		<b>16 700,00</b>
Virement section Fonctionnement	021	16 700,00		
Autres bâtiments publics			21318- 040	16 700,00
<b>Total section Investissement</b>		<b>16 700,00</b>		<b>16 700,00</b>

**SUBVENTIONS – VOYAGE SCOLAIRE**

*Délibération n°2017/09/21/10*

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant d'une famille domiciliée sur la commune pour un voyage scolaire devant se dérouler du 16 au 21 octobre prochain à Cambridge.

L'élève concernée par ce voyage est scolarisée en terminale au Lycée de Bonnefont à Fontannes.

Il est précisé que, jusqu'à présent, la commune subventionne les voyages scolaires jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup> et la discussion s'engage alors sur le principe de subventionner tous les voyages scolaires, quelque soit le niveau de classe, avec le coût qui s'en suivrait pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix contre, une abstention (A. VALLADE) et 3 voix pour (J. PLAZANET, M.L. MARIANY et Th. CHAFER) de ne pas verser de subvention pour les élèves scolarisés en lycée et dans les classes supérieures.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 21 septembre 2017**Feuillet : 2017/09/21**Page 7***FINANCES LOCALES : BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE*****Délibération n°2017/09/21/11***

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la bourse au permis de conduire à destination des jeunes de la commune d'Auzat-la Combelle.

Il rappelle que les auto écoles partenaires étaient les suivantes : Auto-école Jacques DUPORT au Saut du Loup ou Auto-école la Florinoise Luc FOCH à Brassac-Les Mines.

L'auto-école Jacques DUPORT au Saut du Loup a cessé son activité suite au départ en retraite de son gérant. Cette activité a été reprise depuis, dans le même local, par l'auto école Bonne Conduite.

Monsieur le Maire propose alors de conventionner avec cette entreprise afin de poursuivre cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1) d'accepter le partenariat avec l'auto école « Bonne Conduite » sur la base des conditions fixées dans les délibérations du 25 février 2015 et 23 février 2017.

2) d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec l'auto école « Bonne Conduite » sur la base des conditions fixées dans les délibérations précitées.

**Délégations du Maire :**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations, il a confié à l'entreprise CHEVALIER la réalisation des aménagements de sécurité du Saut du Loup, qui a proposé l'offre la plus intéressante, soit un montant HT de 27 784,90 €.

**Travaux réalisés par des entreprises :**

La consultation pour le désamiantage du centre associatif et culturel "L'infirmerie" est en cours et le début des travaux est prévu à la fin du mois de novembre compte tenu des obligations légales à effectuer auparavant.

L'entreprise FORET a terminé les travaux de rénovation thermique à l'école d'Auzat (changement de portes et fenêtres) pour un coût H.T de 35 700,00 €. Les usagers ont rapporté leur satisfaction.

L'entreprise CHEVALIER va débiter les aménagements de sécurité dans la traversée du Saut du Loup.

L'entreprise CYMARO a réalisé les travaux de grenailage au village d'Aubiat, après la dépose des poteaux électriques par l'entreprise VIGILEC.

L'entreprise VIGILEC va débiter la seconde tranche des travaux de rénovation de l'éclairage public.

L'entreprise ORWAT a réalisé le linteau du portail du hangar de stockage des services techniques pour un coût H.T de 612,00 €.

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 septembre 2017****Feuillet : 2017/09/21****Page 8**

---

**Travaux réalisés par le service technique :**

- réalisation d'un auvent sur le bâtiment du stade d'Aubiat et amélioration de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

- réalisation de maçonnerie aux abords du stade de Basse Combelle.

- peinture routière.

Monsieur le Maire insiste sur la participation active et efficace des jeunes bénéficiaires de la bourse au permis de conduire pour réaliser certains de ces travaux.

**Rentrée scolaire**

J. PLAZANET informe que la rentrée s'est globalement bien passée. Il informe que les conseils d'école devraient avoir avant lieu avant les vacances de toussaint avec la semaine de 4 jours parmi les questions à traiter.

A l'école de La Combelle, la présence des pigeons et leurs déjections sur l'entrée centrale pose problème. Le recours à un fauconnier pour faire fuir ces oiseaux est évoqué.

**Festivités**

D. GUERREIRO précise que les inscriptions pour l'après-midi récréative ont commencé.

**Informatique**

F. GRAVA informe de la reprise des cours informatique mais il manque des formateurs bénévoles.

**Visite du nouveau Sous-Préfet**

Monsieur le Sous-Préfet qui a pris ses fonctions récemment s'est rendu en mairie où il a rencontré le Maire et certains conseillers. Au cours de l'entretien ont été évoquées la réhabilitation du centre associatif et culturel "l'Infirmier" et notamment les difficultés à obtenir un avis favorable de la sous commission prévention, les PPRI et PPRM.

**Plan de Prévention des Risques Miniers**

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport sur le projet de PPRM et comme les services de l'Etat auparavant, aucune des remarques des particuliers et de la commune n'ont été prises en compte.

**Projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du Préfet de la Région Centre Val de Loire coordonnateur du bassin Loire-Bretagne qui traite de l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle).

Le projet de Socle est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire. Ce projet fait l'objet d'une consultation dématérialisée des collectivités pendant une durée d'au moins deux mois et les observations doivent être consignées sur la boîte électronique de la DREAL Centre d'ici le 30 septembre 2017.

**Plan Local d'urbanisme**

Le porté à connaissance de l'Etat des dispositions à intégrer dans l'étude du PLU laisse clairement augurer un développement difficile voir impossible de la commune. La lecture de la carte jointe au dossier interpelle ; l'application des PPRI et PPRM à laquelle l'Etat rajoute des restrictions de développement sur Aubiat et Tansac laisse présager une délivrance très restrictive des autorisations d'urbanisme sur la commune.



---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 septembre 2017****Feuillet : 2017/09/21****Page 9**

---

**Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Alagnon**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du syndical interdépartemental de gestion de l'Alagnon (SIGAL) qui porte le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dont le projet a fait l'objet d'une validation par la commission locale de l'eau du 07 mars 2017. Après cette consultation suivra l'enquête publique.

L'avis de la collectivité sur ce projet, qui a pour vocation d'organiser une gestion durable de l'eau et des milieux aquatique du territoire en conciliant usages et préservation de ces milieux, doit intervenir dans les 4 mois suivant la date de réception, 09 août 2017, soit avant le 09 décembre 2017.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'étude du SAGE Alagnon ne va pas jusqu'à la confluence de cette rivière avec l'Allier et laisse en suspend la protection durable du poste de relèvement des eaux usées du SIAB et du stade de Basse-Combelle .

Les documents papier et support informatique (CD rom) sont à disposition du Conseil Municipal pour l'étudier et se forger une opinion.

Il propose alors de rédiger un projet de délibération qui sera soumis au Conseil Municipal à la prochaine séance, proposition acceptée par les conseillers municipaux.

**Personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal, Isabelle BLANDIN, a décidé rejoindre la ville d'Issoire. Un avis de vacance de poste a été publié, les candidatures arrivent en mairie et le recrutement sera prochainement effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 21 septembre 2017**Feuillet : 2017/09/21**Page 10***LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>Numéro de la délibération</b>	<b>Objet</b>
2017/09/21/01	Tarifs horaires des travaux d'investissement réalisés en régie
2017/09/21/02	Rapports annuels 2016 du Sivom
2017/09/21/03	Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie de : Issoire
2017/09/21/04	Adhésion au Pôle Santé au Travail du CDG du Puy-de-Dôme
2017/09/21/05	Adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents
2017/09/21/06	Création d'un poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe
2017/09/21/07	Modifications budgétaires – budget principal
2017/09/21/08	Modifications budgétaires – budget principal
2017/09/21/09	Travaux en régie – Budget principal
2017/09/21/10	Subventions – Voyage scolaire
2017/09/21/11	Bourse au permis de conduire
	Sans délibération : <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégations du Maire</li><li>- Travaux réalisés par des entreprises, par le service technique</li><li>- Rentrée scolaire</li><li>- Festivités</li><li>- Informatique</li><li>- Visite du nouveau Sous-Préfet</li><li>- Plan de Prévention des Risques Miniers</li><li>- Projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)</li><li>- Plan Local d'Urbanisme</li><li>- Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Alagnon</li><li>- Personnel</li></ul>